

On s'abonne à Lyon, rue Sirène, N° 9, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAGRETTI, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le Précurseur,

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le mercredi. On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Sirène, n° 9; à Paris, chez M. SAGRETTI, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement : 60 fr. pour l'année, 31 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés francs de port à M. MONTANDON, Directeur du Précurseur, rue Sirène, n° 9, au deuxième étage.

AVIS.

A dater du mercredi 5 janvier, nous publierons, dans l'intérêt du commerce de cette ville, une feuille d'Annonces et Avis divers, formant supplément au *Précurseur*. Cette feuille paraîtra les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine. Prix de l'abonnement : 24 fr. pour l'année, 13 fr. pour six mois et 7 fr. pour un trimestre. Le prix en sera réduit à 20 fr. pour les personnes qui s'abonneront en même tems au *Précurseur*.

Nous prions MM. les négocians, MM. les avoués et autres personnes qui pourraient avoir à nous communiquer des insertions, de nous les faire parvenir avant les jours indiqués pour leur publication.

LYON, 28 décembre 1826.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.

On nous écrit de Paris, 26 décembre :

Aujourd'hui la chambre des députés s'est réunie en comité secret pour discuter la rédaction de l'adresse en réponse au discours du trône : voici ce que nous avons pu apprendre sur cette discussion. On dit que M. Méchin a pris le premier la parole, et que, dans un discours fort étendu, il a combattu fortement l'idée d'une rupture avec l'Angleterre.

On dit que M. de Vaublanc lui a succédé, qu'il s'est attaché à rappeler les droits de l'Espagne à notre amitié, les immenses services qu'elle nous a rendus, et les grandes obligations que nous lui avons. On dit que M. de Vaublanc a fait remonter ses souvenirs jusqu'à la guerre de sept ans, qui ne se serait pas terminée sans l'intervention de l'Espagne.

On dit que M. de Villèle est monté ensuite à la tribune, et qu'il a combattu également les deux orateurs qui l'avaient précédé : Si l'Angleterre, s'est écrié, nous dit-on, M. le président du conseil, avait déclaré la guerre à l'Espagne, sans motifs, sans y être forcée, alors il eût été de notre devoir de soutenir cette dernière puissance; mais nous n'avons pas le droit d'empêcher l'Angleterre de soutenir ses alliés.

On dit enfin que la discussion ne se terminera pas aujourd'hui, et que les projets de loi seront présentés à la chambre aussitôt que son adresse aura été soumise à S. M.

Tous les ministres étaient présents à cette discussion.

On a distribué à la chambre des députés un petit écrit intitulé : *Observations soumises au premier bureau de la chambre des députés, à l'occasion de la nomination du commissaire chargé de concourir à la rédaction de la réponse au discours du trône*, par M. Hyde de Neuville, comte de Bemposta, député de la Nièvre.

Je demande, dit l'honorable membre, que le commissaire qui sera nommé, pour concourir à la rédaction de la réponse au discours du trône, soit spécialement chargé d'insister pour que, tout en respectant les convenances parlementaires, la réponse de la chambre soit de nature à relever notre dignité nationale outragée par l'insolence et ridicule philippique de M. Canning, et par l'incroyable discours imposé à M. le ministre des affaires étrangères. Il faut que l'Angleterre sache que si nous avons un fardeau quelconque, nous n'avons en aucune manière besoin qu'on nous aide à nous en débarrasser. Il faut que M. Canning sache que nous voulons la paix, que nous cherchons à maintenir la paix, mais que nous ne craignons pas la guerre, et qu'enfin il n'y a plus chez nous de mécontents quand il s'agit de venger l'honneur du pays. L'honneur est un étendard qui réunira toujours en France toutes les opinions.

Convaincu que tout homme ami de la gloire des Bourbons, de la légitimité de la charte et des libertés nationales, que tout homme enfin qui a de la fierté, de la loyauté dans le cœur, et du sang français dans les veines, ne peut que penser comme moi, c'est avec confiance que je dépose sur le bureau du comité une proposition dictée par la douleur et le patriotisme.

Nous nous abstenons, pour le moment, de toute réflexion sur cette pièce réellement curieuse.

Nos lettres particulières de Barcelone contiennent le récit de l'exécution d'un nommé Dominique Morell, condamné à mort pour avoir volé le saint-ciboire de l'église de St-Celoni, et déposé de ses bijoux N. D. du Puig. Ce malheureux a été traîné à l'échafaud, dans un panier. Il a été pendu, et l'on a exposé ses membres sur les portes principales de la ville. Quelle triste manière, grand Dieu! d'honorer la religion!

— Un décret de S. M. Catholique ne permet l'importation des marchandises étrangères dans l'île de Majorque, que par le port de Palma. Les ports de Sales et de l'Alcudia, qui, jusqu'à ce jour, avaient partagé ce privilège, ne restent libres que pour l'exportation.

— Des lettres d'un philhellène français, datée d'Athènes, et arrivées aujourd'hui à Paris, annoncent que les barbares ont été obligés de lever le siège de cette ville. Le brave Karaïscakî commandait les Grecs. Le succès qu'il a obtenu a fait renaître une confiance entière. Il est impossible de se figurer l'enthousiasme qui règne dans toutes les villes où cette nouvelle est parvenue.

On trouve dans le *Mercur* une anecdote qui fait trop d'honneur à l'un de nos compatriotes, le docteur Pugnet, pour que nous ne nous empressions pas de la rapporter. Nous y ajoutons d'ailleurs des détails qui n'ont pas été donnés par l'auteur de l'article inséré dans le *Mercur*.

Pendant la campagne d'Egypte, après le siège de St-Jean-d'Acre, Napoléon avait chargé une commission de faire un rapport sur la nature de l'épidémie qui ravageait l'armée de Syrie: l'un des membres de cette commission refusant de signer le rapport, Bonaparte s'écria : *Vous voilà tous jetés dans le même moule, MM. les médecins; vous laisseriez périr une armée, une nation entière, plutôt que de consentir à l'abandon d'un des principes de l'Ecole. Cette vive sortie resta sans réponse; mais Pugnet, trouvant cette apostrophe offensante pour le corps des médecins, écrivit en ces termes au général en chef : Vous êtes un conquérant, c'est-à-dire, un homme qui sacrifie tout à ses propres intérêts. Restez conquérant, poursuivez votre carrière de destruction; mais respectez ces hommes qui, sans autre ambition que le bien de l'humanité, passent leur vie à réparer les maux que vous causez et que causent vos pareils....*

PUGNET.

Napoléon s'adresse à Desgenettes pour savoir quel est cet audacieux, et veut le faire fusiller : C'est le jeune chirurgien dont vous avez souvent remarqué le zèle héroïque sur le champ de bataille, répond le médecin en chef. En ce cas, venez dîner à ma table avec lui, aujourd'hui même, dit Napoléon; et lorsque le jeune médecin se présente, il s'approche de lui, et avec la familiarité qu'il prenait si heureusement, il lui dit : *M. Pugnet, vous êtes du Midi, vous avez une mauvaise tête, mais un excellent cœur! un jour, malgré votre fierté, vous viendrez me demander une grâce, et je serai heureux de vous l'accorder.*

Sans ambition, Pugnet n'avait rien demandé; mais en 1802, se trouvant à Lyon, lorsque Napoléon, alors premier consul, donnait des lois à la nation italienne, il lui rappela l'engagement qu'il avait contracté en Egypte. *Je viens, dit Pugnet, solliciter une grâce. — Je vous l'accorde quelle qu'elle soit, répondit Napoléon. — Je désire être employé comme médecin en chef dans une des Antilles. — Que ne faites-vous une demande mieux entendue dans votre intérêt, reprit vivement le premier consul! — Je ne désire du pouvoir que le droit et les moyens de me dévouer de nouveau; c'est la fièvre jaune qui m'attire dans les îles; être placé pour l'étudier comme j'ai étudié la peste, me paraît le plus honorable pour un médecin. Le grand capitaine, ému d'un dévouement si héroïque,*

que, cherche vainement à retenir l'intrépide médecin. Pagnet persiste, refuse tout et va de nouveau exposer ses jours pour ses semblables. C'est à Ste-Lucie qu'il se rendit; pendant un séjour de quelques années dans cette île, il recueillit les matériaux qui lui ont servi, de retour en France, à publier une excellente topographie de Ste-Lucie. La lecture de ce Mémoire intéressant fait vivement regretter la perte de cette île, dont les forêts immenses fournissent une grande quantité de chênes pour la construction des vaisseaux.

A son retour de Ste-Lucie, M. Pagnet a séjourné à Dunkerque, en qualité de médecin militaire. En 1814 il a quitté la France, et habite maintenant Neuchâtel en Suisse.

— Nous avons cru d'abord que l'interdiction jetée par la police sur le cabinet littéraire de Mlle F.... était particulière à ce cabinet. Mais le Directeur général de la police du royaume est accoutumé à travailler plus en grand. C'est sur tous les cabinets littéraires de Lyon (moins deux qui sont brevetés) que sa colère est tombée.

Une chose importante à remarquer, c'est qu'on n'a pas donné ordre aux propriétaires de fermer leurs cabinets, mais bien de se pourvoir d'un brevet avant le 3 janvier. Ainsi, cette mesure est toute paternelle. De quoi se plaignent ces Messieurs? Voudrait-on par hasard les priver de leur état? Point du tout. Ils n'ont qu'à se pourvoir d'un brevet. Il est vrai que l'obtention d'un brevet est plus difficile que la conquête de la Toison-d'or; mais ce n'est pas la faute de la police.

— Nous donnons à nos lecteurs, sans rien changer ni au titre ni au texte, la chanson suivante, qui, dit-on, a été tirée à cent exemplaires, à l'usage de la mission qui vient de partir :

LE RÉVEIL DES BEAUX ESPRITS ;

PAR LE VÉNÉRABLE PÈRE GUILLOU, MISSIONNAIRE,

Passant sur le Pont-Neuf et inspiré par une ridicule Chanson sur l'Air :
Coinette au bois s'en alla, etc.

Dites aux Mondains qu'un Dieu les jugera,
On vous rit au nez, et l'on dit comme ça :

Lanlère lalira, lanlère lalira ;

Mais quand le jour arrivera,

Messieurs les sots, on vous dira :

Lanlère lalira, lanlère lalira,

Ni Requiem, ni Libera.

Quand la mort vous réveillera,

De votre folie

Le démon dira, puis vous dira :

Lanlère lalira :

Vous ne croyez point d'autre vie,

Je vous attendais là !

Demeurez-y donc puisque vous y voilà ;

On vous l'avait dit et vous disiez à ça :

Lanlère lalira, lanlère lalira ;

Dans cet infernal opéra

Toujours on vous répète :

Lanlère lalira, lanlère lalira ;

Voyez les grands sots que voilà

D'être venus se loger là.

Oh! les bonnes têtes!

Eh bien! dites-vous encore à ça ?

Lanlère lalira ;

On ne revient plus d'où vous êtes,

Il faut rester là.

— Le concert au bénéfice des ouvriers indigens, qui était si impatientement attendu, a eu lieu aujourd'hui dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Tout ce que la jeunesse et la beauté ont de plus aimable et de plus séduisant avait répondu à l'appel de la commission, dans l'espoir de contribuer à obtenir des secours pour nos malheureux compatriotes privés de travail. Cette attente n'a pas été trompée; et l'empressement qu'on a mis à assister à cette réunion, a dû la rendre très-productive. Mille grâces soient donc rendues aux personnes qui ont organisé ce concert, et surtout aux dames charmantes qu'une timidité et une appréhension bien naturelles n'ont point empêché de consacrer leurs talens au soulagement de l'infortune.

Bien que le concert ne dût commencer qu'à sept heures, à six, la salle qui est très-vaste était presque entièrement garnie. On ne saurait trop louer les commissaires pour l'ordre qu'ils avaient établi, soit dans la distribution des billets, soit dans la disposition de la salle : chaque musicien avait un billet différent de ceux des spectateurs, et devait passer par un escalier particulier, pour arriver sans difficulté à l'orchestre. Les chanteuses, une fois introduites par les commissaires du concert, allaient se placer sur des banquettes élevées des deux côtés de la salle, et de là dominaient toute l'assemblée. Les chanteurs étaient réunis et placés en cercle devant l'orchestre. Au fond de la salle, qui était parfaitement éclairée, on avait élevé plusieurs rangs de gradins : des hommes s'en étaient d'abord emparés; mais, bientôt forcés de les céder aux dames, ils les ont abandonnées à la grande satisfaction des spectateurs, comme on en a pu juger par leurs acclamations joyeuses.

Il serait difficile de bien se représenter l'aspect imposant de cette réunion brillante, composée de tout ce que notre ville a de plus distingué par la fortune, le rang ou le mérite. Les femmes avaient fait une toilette extrêmement recherchée; toutes étincelaient de pierreries et de diamans.

Le concert a commencé par l'ouverture d'*Euphrosine de Méhul*, qui a été jouée avec beaucoup d'ensemble. Celle de

Robin des Bois, exécutée dans la seconde partie, a produit le plus grand effet, et a été couverte d'applaudissemens. Plus on entend cette musique pleine à la fois d'harmonie, de grâce et d'originalité, plus on ressent la perte irréparable que les arts viennent de faire par la mort prématurée de son auteur.

Il nous serait impossible de parler avec détail des différens morceaux exécutés dans cette soirée, et qui tous ont paru faire plaisir. Nous nous bornerons à signaler ceux qui ont fait la plus vive sensation, et, dans ce nombre, nous placerons d'abord un duo de harpe et de piano, exécuté par M. et Mme Mocker, avec le talent que chacun leur connaît. M. Beaumann a joué une fantaisie sur le violon; c'est dire qu'il n'a rien laissé à désirer.

Un air de l'opéra des *Voitures renversées* a été chanté par une dame, et a excité chez tous les auditeurs un profond sentiment de plaisir. On ne sait ce qu'on doit le plus louer chez elle, ou de sa voix pure et flexible, ou du rare talent dont elle a fait preuve dans ce morceau d'une exécution si difficile. Les amateurs ont aussi remarqué une belle voix de contr'alto, dont le timbre sonore et bien nourri a fait une vive impression.

Nous aurions encore à parler de Mme Cresp-Bereyter et de M. V. M. et F., qui tous ont soutenu la réputation de talent dont ils jouissent. Nous dirions aussi que le public a été étonné de ne point entendre M. G., qui est bien certainement au premier rang de nos amateurs; mais l'espace nous manque, et nous devons terminer cet article. Disons cependant, avant de finir, qu'on aurait désiré plus d'ensemble dans les chœurs de la *Création* et d'*Ossian*. Nous nous permettons de faire cette observation, parce que dans le premier concert donné au bénéfice des pauvres, et surtout dans celui dont le produit était destiné aux Grecs, nos amateurs nous ont prouvé qu'ils pouvaient mieux faire.

Le succès de ce concert nous fait espérer que le comité ne tardera pas à en organiser d'autres. Il est si doux de faire servir nos plaisirs au soulagement des malheureux!

Paris, 26 décembre.

L'*Observateur autrichien* du 16 décembre donne un démenti éclatant à la *Quotidienne* du 7 qui assurait « avoir reçu une lettre d'un personnage très-important à Vienne, dans laquelle on déclarait que la nouvelle de prestation de serment de l'enfant don Miguel à la constitution était fautive, que ce prince avait accablé de reproches l'ambassadeur des cortès, et que M. de Metternich commençait à voir qu'il pourrait être utile aux puissances continentales d'accorder l'infant D. Miguel aux vœux de son peuple, etc. »

Pour démentir cet article, il suffit, dit l'*Observateur*, de présenter les faits suivans :

« L'infant D. Miguel a prêté, le 4 octobre, entre les mains de l'ambassadeur extraordinaire de Portugal, baron de Villa-Secca, à son auguste frère et souverain don Pedro, empereur du Brésil et roi du Portugal, le serment qu'on demandait de lui, et le 29 du même mois, après l'arrivée des dispenses de Rome, ont été solennellement célébrés les fiançailles de l'infant avec S. M. la reine de Portugal, Dona Maria II, également couronné à la volonté de S. M. l'empereur du Brésil et roi du Portugal. » (Etoile.)

— C'est le 15 décembre qu'est partie de Paris la note anglaise qui demande au cabinet de Madrid un changement de ministres, et la punition des capitaines-généraux qui ont favorisé l'entreprise de Chavès. Cette note est appuyée par le cabinet des Tuileries. (Courier anglais.)

— Il n'est nullement question dans toutes les lettres du 18 arrivées de Lisbonne de la prise de Coïmbre ou de celle d'Oporto. On attendait du 18 au 19, à Lisbonne, les premières troupes anglaises. Ce sont les derniers embarquemens qui ne sont partis que le 20 de Portsmouth.

A Madrid, le 18, on croyait à la reconnaissance du gouvernement portugais par le gouvernement espagnol.

— Le *Correspondant de Nuremberg* annonce, sous la rubrique des bords du Danube, que le commandant des nouvelles troupes de Constantinople, Aga-Pacha, qui a tant contribué à la destruction des janissaires, s'était déclaré pour eux, et qu'on craignait une nouvelle révolution.

Le même journal ajoute que tous les pachas de la Roumélie s'étaient assemblés d'abord à Bitoglia pour prendre en considération les affaires de l'empire ottoman, et que le lieu des conférences avait été transporté à Andrinople. Nous ne savons où le *Correspondant* a pris ces nouvelles, mais nous ferons observer que le tems et le mauvais état des chemins ont empêché l'arrivée du courrier de Constantinople du 25 novembre qu'on aurait dû recevoir à Paris depuis 5 ou 6 jours.

Nouvelles de Portugal.

On lit dans le *Times* :

« Le principal corps des insurgés, conduit par le marquis de Chavès, s'est mis en marche de Bragança après la capitulation, faute de munitions, du corps qui a défendu pendant plusieurs jours le château, quoiqu'il fût impossible de le défendre; et une insurrection ayant été excitée à Villa-Réal par la marquise de Chavès, on croit que les troupes de son mari

se sont dirigées vers cette ville, et se sont approchées du pont d'Amarante; mais la partie haute de Tras-os-Montès qui avoisine la ville de Chague, était défendue par les troupes du gouvernement, et par le gouverneur de la province José Corrêa de Mello.

L'invasion dans la province de l'Alentéjo a été de peu de conséquence, les rebelles ne s'étant avancés que jusqu'à Villanovam, et s'étant retirés à l'approche des troupes du gouvernement sur la rive gauche de la Guadiana, s'établissant à Mouram, petite place, la seule qui ait été occupée par eux, et de Villa-flor, pour les attaquer. Rien n'est survenu dans les autres provinces, si ce n'est peut-être quelques incursions de bandes et de petites bandes de voleurs venus des frontières d'Espagne.

Pour juger jus qu'on peut aller les criminels desseins des rebelles, et par quels grossiers prétextes ils peuvent agir sur les paysans, il suffira de dire qu'étant à la fin persuadés de la sincérité du serment prêté par l'Infant don Miguel à la constitution, et de son obéissance au roi son frère, ils viennent de proclamer Charles V au lieu de don Miguel, c'est-à-dire l'Infant don Carlos d'Espagne, se déclarant ainsi rebelles à la fois aux rois d'Espagne et de Portugal; et malgré ces preuves qu'ils sont animés par l'intérêt et la passion et non par aucun sentiment de ce qu'on appelle légitimité, ils ont été si bien appuyés par les autorités espagnoles, qu'on peut justement en conférer que le gouvernement, ou du moins une partie du gouvernement, a été complice de leur projet. Quelques-unes de leurs proclamations ont été même publiées et ont circulé dans les villes d'Espagne. Les prisonniers qui ont été faits ont été envoyés en Espagne.

Nous copions dans l'*Etoile* l'extrait suivant d'un discours prononcé à la chambre des pairs de Lisbonne, le 4 décembre, par le comte de Villa-Réal, ex-ambassadeur de la princesse régente près la cour de Madrid. Ce discours, que l'*Etoile* extrait, dit-elle, fidèlement, ne contient pas moins de quatorze pages in-folio.

« Dignes Pairs,

Le but que je dois vous proposer est de vous rendre compte de mes négociations avec le gouvernement espagnol, depuis mon arrivée à Madrid. Vous vous rappelez que le refus inopiné de notre envoyé Severino Gomes de prêter serment à la charte de Don Pedro, interrompit de fait toute relation entre l'Espagne et le Portugal. Lorsque cette nouvelle parvint à Lisbonne, j'avais déjà des motifs fondés de croire que la desertion de nos troupes provenait principalement des intrigues de l'Espagne.

Mais je ne soupçonnais pas encore tout ce que la mission dont j'étais chargé offrait de délicat. Je vis d'abord que le gouvernement espagnol ne reconnaissait pas pour légitime la régence de l'Infante Isabelle. Il me signifia qu'il ne pouvait prendre aucune résolution à cet égard, avant d'avoir consulté ses alliés. Les ministres des cours étrangères dissimulaient peu qu'ils ne voyaient point clair dans les affaires du Portugal, qu'à leur avis l'Espagne devait se mettre en garde contre nous, et qu'enfin notre charte est contraire aux lois fondamentales de la monarchie.

Dans une telle position, fallait-il rompre immédiatement avec l'Espagne? Je ne le pensai point et, malgré les événements, je ne le pense pas encore aujourd'hui. Il n'y a nul doute que si, en cas de capture, le gouvernement portugais offrait son appui aux mécontents d'Espagne, on verrait éclater dans ce royaume des mouvemens partiels. Mais qui les ferait ces mouvemens? Les libéraux les plus exaltés seuls, parce que les modérés qui les regardent avec raison comme les auteurs de tous les maux de l'Espagne, refuseraient d'unir leurs efforts aux leurs.

Comment, d'ailleurs, une insurrection pourrait-elle prendre un caractère sérieux en Espagne, en présence d'une armée française, dont quelques régimens suffiraient pour dissiper tous les rassemblemens de mécontents? Les libéraux espagnols auraient-ils quelque espoir d'être soutenus par nous? Ils se tromperaient étrangement.

Nous devons mettre un grand prix à démontrer à l'Europe entière que l'on nous calomnie, quand on prétend que notre charte n'est que la constitution fabriquée par les cortès intruses (*cortès intrusas*), et qu'enfin nous voulons révolutionner l'Espagne, comme elle nous révolutionna en 1800.

Si nous en venions à une rupture ouverte avec l'Espagne, combien de Portugais et même d'étrangers se plaindraient à rapprocher certains faits, pour confondre la charte de don Pedro avec celle des libéraux! Leur premier soin serait de rappeler les événemens qui ont suivi l'arrivée de sir Charles Stuart. Ils n'oublieraient même pas de nous reprocher la suppression de l'hymne consacré au roi don Jean VI, et qui était devenue la marche de tous les corps de l'armée. Cette observation n'est point frivole: vous savez que c'est un des argumens favoris des mécontents.

Parmi tous les motifs qui nous commandaient la plus grande modération à l'égard de l'Espagne, il faut placer en première ligne l'attitude qu'avaient prise les puissances alliées. Dès la promulgation de la charte de don Pedro, la cour de Madrid se hâta d'exposer à ces puissances le péril dont elle était menacée.

Toutes convinrent de lui donner protection si elle était attaquée, et notre antique et fidèle alliée (l'Angleterre) déclara, de son côté, que le Portugal n'entreprendrait rien contre l'Espagne, tant que l'Espagne n'entreprendrait rien contre le Portugal.

Je pourrais alléguer un autre motif qui nous faisait une nécessité de la modération: c'est l'ignorance où nous étions de la détermination de l'Infant don Miguel. Cette incertitude, aux yeux des exaltés, était une preuve évidente que S. A. R., résistant aux ordres de son auguste frère, se mettrait à la tête du parti qui a tant abusé de son nom. Jusqu'au moment où fut connu l'acte des fiançailles de ce prince, on disait hautement qu'il allait arriver en Espagne; et ce bruit suffisait pour entretenir l'illusion des réfugiés.

Je dois terminer par une observation puissante l'exposé de nos motifs en faveur de la paix: c'est que la guerre faisait l'objet commun des vœux des partis opposés. Celui qui domine en Espagne se croyait sûr de triompher; et nos libéraux les plus exaltés se signalaient qu'ils n'auraient qu'à faire voir leur étendard aux Espagnols pour qu'ils vissent s'y rallier. L'erreur de ce dernier parti est manifeste: s'il osait arborer sa bannière à Lisbonne, il éprouverait en Portugal même une telle résistance, qu'avant d'arriver aux frontières d'Espagne il serait complètement écrasé.

Mais je suppose qu'il fut, au contraire, victorieux pendant les premiers ins-

tans: bientôt il trouverait l'Europe entière armée contre lui, et vainement il réclamerait l'appui de notre fidèle allié qui, alors, ne pourrait de nous. D'après ces considérations, je ne vis pas d'autre marche à suivre que celle que j'ai suivie.

Convaincu, dès mon arrivée à Madrid, que je ne pourrais obtenir ni la reconnaissance de la régence de la princesse, ni la punition des commandans qui protégeaient ouvertement nos déserteurs, ni l'expulsion du vicomte de Canelas, je pris le parti de déclarer à don Manuel Salmon, ministre des affaires étrangères de S. M. C., ce qui suit:

Que si la cour de Madrid se refusait ultérieurement à reconnaître notre gouvernement actuel, et ne faisait pas droit à nos réclamations à l'égard des réfugiés, je me retirerais aussitôt, et qu'alors le Portugal se verrait en liberté de recourir à tous les moyens qu'il jugerait convenables pour sa défense.

Je pressai les ministres étrangers d'appuyer ma déclaration, lors même qu'ils n'auraient pas reçu d'instructions formelles à ce sujet, afin d'obtenir du moins la remise des armes des réfugiés, et de travailler ainsi au maintien de la paix dans la Péninsule.

L'ambassadeur de France ne tarda pas à recevoir, par un courrier extraordinaire, une réponse aux difficultés élevées par la cour de Madrid sur la légitimité de la régence de l'Infante, réponse qui était une nouvelle preuve que S. M. T. C. reconnaissait notre gouvernement actuel. Quelques jours auparavant, l'ambassadeur de Russie avait notifié la même reconnaissance de la part de son auguste souverain, et le ministre de Prusse se hâta de faire une déclaration semblable; mais rien ne put ébranler la résolution du gouvernement espagnol.

Pendant que je faisais ces démarches, je reçus l'information exacte du plan ourdi depuis long-tems par les rebelles, par ces hommes qui, au nom de la légitimité et des antiques lois du royaume, laissent entrevoir les vœux perfides de nous imposer un souverain étranger. Je suis presque certain que la formule du serment qu'ils ont prêté a été envoyée de Madrid au vicomte de Canelas. Mais laissons les conjectures pour ne rapporter que des faits.

Je m'adressai de nouveau aux ambassadeurs étrangers; mais je remarquai dans leurs discours des égards constants pour le parti qui domine encore en Espagne, et le regret de manquer d'instructions positives.

Je me déterminai donc à expédier des courriers à Lisbonne et à Paris, en déclarant verbalement à chacun des ambassadeurs susdits que, s'il éclatait quelque trouble en Portugal, ce ne serait ni sur mon gouvernement ni sur moi qu'en retomberait la responsabilité, faute d'avoir fait les diligences nécessaires. Ils me promirent d'en référer de nouveau à leurs cours; mais il s'en trouva un, parmi eux qui me déduisit toutes les raisons qu'avait l'Espagne de redouter le voisinage de nos révolutionnaires, et même de se plaindre de l'accueil qui avait été fait aux déserteurs espagnols.

Je m'adressai alors au ministre d'Angleterre qui refusa de se présenter au baise-main du 1^{er} octobre, en alléguant l'incertitude où on le laissait sur la remise des armes de nos réfugiés. Cette résolution produisit son effet: don Manuel Salmon me signifia, le 5, que S. M. C. avait donné l'ordre de remettre les armes, et enjoignit au vicomte de Canelas de sortir de Madrid dans trois jours, et d'Espagne dans un mois. Je cessai, en conséquence, de demander mes passeports, et notre gouvernement suspendit ses apprêts de défense contre l'agression dont il était menacé.

Mais qui aurait pu croire que, tandis que nous nous reposons sur les promesses du gouvernement espagnol, ce gouvernement persévérerait dans ses manœuvres secrètes? La preuve en devient bientôt patente par la révolte du marquis de Chavés et l'insurrection des régimens des Algarves.

Ce fut néanmoins à cette époque même que le cabinet de Madrid m'assura qu'il avait donné ordre au comte de Casa-Florès, son ambassadeur près notre cour, de s'entendre avec le ministre des affaires étrangères pour effectuer la remise des armes.

Il était arrivé, dans l'intervalle, à plusieurs ministres étrangers, et notamment à l'ambassadeur de France, des instructions positives pour décider le gouvernement espagnol aux restitutions qu'il avait promises. Le gouvernement français qui, dans toute cette affaire, a agi avec la franchise et la loyauté propres au grand souverain qui le dirige, et au caractère élevé des personnalités qui composent son ministère, ne se contenta point d'envoyer ces instructions, il fit insinuer les mêmes conseils au cabinet de Madrid, par l'intermédiaire du duc de Villa-Hermosa.

Et cependant aucune des promesses des ministres espagnols ne se réalisait. Peut-on douter que les commandans des frontières n'eussent des ordres secrets? On m'affirma qu'ils avaient été donnés par don Taddeo Calomarde: tout ce que je sais, c'est que ce ministre se montrait fort opposé à nos nouvelles institutions.

M. Lamb, ministre d'Angleterre, appuyait fortement mes réclamations, et ne laissait pas ignorer qu'il serait obligé de quitter Madrid, si l'on ne se hâtait d'y faire droit.

Nous en étions à ce point, lorsque la princesse régente, dans son discours d'ouverture des chambres, annonça que son auguste frère don Miguel avait prêté son serment pur et simple à la charte. J'en fis la base de nouvelles et plus instantes réclamations; mais don Manuel Salmon me répéta comme ci-devant que le gouvernement de S. M. C. avait besoin de savoir ce que pensaient ses alliés.

Pourriez-vous croire, dignes pairs, que l'on pût révoquer en doute la réalité de la prestation du serment de l'Infant don Miguel? Il n'est pourtant que trop certain que beaucoup de personnalités du plus haut rang refusaient d'y ajouter foi, à la cour de Madrid, sous prétexte que l'ambassadeur espagnol à Vienne n'en avait point fait mention dans ses dépêches.

Je m'adressai par écrit aux ambassadeurs de France et d'Autriche. Au moment (10 novembre) où je fis remettre ma note au premier, il recevait une dépêche de Paris dans laquelle se trouvait copie de la déclaration que M. le baron de Damas avait faite à l'ambassadeur d'Espagne. Dans sa réponse du lendemain 11, il me manda que la solution de ces difficultés ne lui appartenait pas, et qu'il allait en référer à sa cour. L'ambassadeur d'Autriche me répondit qu'il n'avait point reçu d'instructions, et qu'aucune nouvelle démarche n'était nécessaire, d'ailleurs, pour reconnaître notre gouvernement.

J'essayai de tirer des explications verbales des ministres étrangers. Mais, loin d'adopter les considérations que je cherchais à faire valoir, ils me répondirent que, puisque le gouvernement portugais refusait de se fier aux promesses de l'Espagne, on ne pouvait s'abstenir de le considérer comme l'agresseur.

J'appris que la cour de Madrid venait d'être instruite officiellement des fiançailles de l'Infant don Miguel. Je m'appuyai de ce fait pour demander une réponse catégorique: elle fut encore évasive, et je résolus de partir. Je savais positivement que le ministre d'Angleterre continuerait à réclamer dans le même sens que je n'avais cessé de le faire.

Les rebelles envahirent notre territoire le 23 novembre; le cabinet de Madrid en fut informé le 26, et c'est alors seulement qu'il déclara que les déserteurs portugais ne seraient plus admis en Espagne.

L'invasion du Portugal est une offense envers la France et l'Angleterre; envers la première, parce qu'elle a été entreprise en présence d'une armée française; et envers la seconde, parce que c'est un mépris manifeste de ses conseils et de ses menaces. Puisque le gouvernement espagnol ne se trouvait pas assez fort pour désarmer les déserteurs portugais, qu'appelait-il à son aide les troupes françaises? Il ne m'appartient pas de juger jusqu'à quel point les ambassadeurs étrangers ont rempli leur mission; mais je ne puis m'empêcher d'ob-

sever que leur silence, en certain cas, et leurs observations en d'autres ont eu des résultats défavorables.

« Quoi qu'il en soit, notre gouvernement a fait ce qu'il devait faire. Il ne sera point trompé dans la confiance qu'il a mise dans les fidèles amis du Portugal et les puissances alliées. Ce que je dis, au reste, n'a point pour objet de conseiller au gouvernement de placer tout son espoir dans une assistance étrangère; il est évident que ce secours ne pourrait arriver à temps pour repousser l'attaque dirigée en ce moment contre nous.

« Mais, certain comme je le suis, que la majorité des troupes est fidèle au roi don Pedro et à la patrie, et que nos généraux sauront rejeter les rebelles en Espagne, je ne considère le secours de l'Angleterre que comme nécessaire à protéger notre tranquillité extérieure par la suite. Nous exigerons des garanties de l'Espagne, pour que de semblables faits ne se renouvellent plus. Les grandes puissances sont intéressées au repos de l'Europe: la cause du Portugal doit donc leur être commune. »

EXTERIEUR.
PORTUGAL.

Lisbonne, 15 décembre.

(Par voie extraordinaire.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. (Séance du 9.)

La chambre adopte l'article du projet d'organisation des milices qui leur accorde la solde, le pain et l'étape, sur le pied des troupes de ligne.

La totalité du projet est renvoyée à la commission pour qu'il soit adressé, séance tenante, à la chambre des pairs.

M. Barrozo lit le projet de loi sur l'armement des étudiants de Coimbre. Il est adopté avec de légers amendemens.

Après la lecture du projet d'organisation des gardes de sûreté, M. Guerreiro se lève et fait la proposition d'autoriser le gouvernement à armer, enrégimenter et employer les militaires étrangers quelconques réfugiés en Portugal. On leur conserverait la même organisation qu'ils avaient dans leurs pays respectifs.

Cette proposition est renvoyée à la commission chargée de faire un rapport sur celle de même espèce qu'a faite le baron de Quintelia.

La commission des finances fait son rapport sur le plan soumis à la chambre par le ministre, pour combler le déficit. L'emprunt proposé serait de 2.000 contos de reis à 5 p. 0/0 d'intérêt, avec amortissement d'un pour cent.

L'autorisation d'ouvrir cet emprunt est accordée.

Séance du 11.

On attendait un rapport sur le projet de loi relatif aux émigrés portugais; mais la séance se borne à l'adoption de quelques articles du règlement.

Ordonnance de police.

Don Rodriguès de Bastos, intendant-général de la police du royaume, a affiché, le 12, l'ordonnance suivante:

« Considérant l'abus qui a été fait récemment des réunions populaires, et la nécessité de renouveler les anciens réglemens pour maintenir la tranquillité publique, sans cesse compromise par l'exaltation des partis, il est ordonné ce qui suit :

« Tout rassemblement populaire dans les rues ou places de la capitale et de toute autre ville, qui n'a point pour objet un marché ou une cérémonie religieuse, est rigoureusement défendu, tant de nuit que de jour.

« Les rondes civiques et patrouilles militaires disperseront ces attroupemens. Tout individu qui fera résistance sera arrêté et puni suivant la rigueur des lois.

« Tout individu qui, en dedans ou en dehors des attroupemens, insultera ou provoquera d'autres personnes à raison de la différence des opinions, sera saisi et livré à la justice.

« Le gouvernement constitutionnel est un gouvernement d'ordre, de modération et d'équité: ses seuls ennemis ne sont pas ceux qui l'attaquent les armes à la main, mais encore tous ceux qui, se déclarant ses destructeurs, frénétiques ou ses plus zélés défenseurs, sèment la méfiance et le mécontentement, et détruisent l'union qui serait si désirable dans les grandes crises. »

COMMERCE DU COTON EN ANGLETERRE.

Les Génois ont fait les premiers le commerce du coton; et de 1450 à 1511, eux seuls en importèrent dans la Grande-Bretagne. Mais, à cette époque, des vaisseaux, partis de Londres et de Bristol commencèrent à aller chercher en Sicile, en Chypre et à Candie. Ce ne fut toutefois que dans les premières années du dix-huitième siècle, que les importations de coton brut, en Angleterre, devinrent considérables: elles acquirent dès-lors une extension toujours croissante.

Voici le tableau de la quantité de coton en laine importée dans la Grande-Bretagne, de toutes les parties du monde, depuis l'année 1701 jusqu'en 1800 inclusivement.

De 1701 à 1705	5,854,407	environ	1,170,881	par an.
1716 à 1720	10,866,455		2,175,287	
1771 à 1775	23,822,945		4,764,589	
1776 à 1780	35,550,665		6,706,015	
1781 à 1785	54,709,671		10,941,954	
1786 à 1790	127,216,552		25,445,270	
1791 à 1795	152,724,117		26,544,825	
1796 à 1800	185,557,192		37,107,458	

La quantité importée en 1796 ne fut cependant que de 31,969,955 livres, tandis qu'elle fut de 55,586,541 en 1800. Dans les vingt années qui suivirent, l'augmentation devint bien plus remarquable; en 1821, la quantité importée fut de 128,575,275 livres; en 1825, elle fut élevée jusqu'à 228,005,291 livres. Mais cette masse immense n'étant pas proportionnée

aux besoins de la Grande-Bretagne, n'a point trouvé de débouché, et a dû nécessairement influer sur la dernière crise commerciale. Aussi les sept premiers mois de cette année présentent-ils une diminution de 156,000 balles de coton en laine, lativement à la quantité importée pendant le même espace de temps, en 1825.

L'impulsion donnée aux manufactures anglaises par cette prodigieuse augmentation dans l'importation du coton brut, ne peut être évaluée avec la même exactitude. En 1790, la quantité de coton mise en œuvre dans les fabriques était estimée à 25,000,000 environ de livres pesant, dont 15,000,000 furent employées pour les calicots et les mousselines, 6,000,000 en futaines, et le reste appliqué à la bonneterie, aux mèches de chandelles, etc. etc. En 1825, la quantité de coton filé était de 150,000,000 de livres pesant, excédant ainsi, dans une seule année, de plus de 20,000,000 de livres, la quantité totale importée de toutes les parties du monde, dans un espace de vingt-cinq ans.

Les exportations du coton des Indes orientales, dans la Grande-Bretagne, ont pris aussi un accroissement en quelque sorte proportionnel. En voici le tableau depuis l'année 1795 jusqu'à 1809 inclusivement.

De 1795 à 1797	3,560,084	livres.	672,017	par an.
1798 à 1802	22,856,647		4,567,529	
1805 à 1807	10,855,859		2,170,772	
En 1808,			5,420,845	
1809,			6,454,481	

La quantité de coton en laine importée en 1825 était de 20,294,262 livres.

AVIS.

Librairie moderne de Baron, rue Clermont, n° 5.

Aux approches du premier jour de l'an, M. Baron nous prie d'annoncer qu'on trouve chez lui un assortiment complet d'ouvrages d'éducation reliés avec soin, en un ou plusieurs volumes, à des prix très-modérés, et qu'il a réuni un grand nombre de cartonnages avec gravures en noir ou coloriées, ainsi que de jolis almanachs chantant, avec étui.

On trouvera, dans son magasin, de magnifiques reliures en veau et en maroquin, à nerf doré sur plat avec gaufrage et fer à froid. Les ouvrages de tous les formats que recouvrent ces reliures ne sont pas moins remarquables par la beauté de l'impression et du papier.

On y trouvera aussi un joli choix de jeux amusans et instructifs pour la jeunesse, et une collection de livres de prières à tous les usages.

Ce même libraire vient de recevoir des chansonniers nouveaux, tels que *Les Soupers de Momus* et *le Caveau moderne* pour 1827. Prix: 2 fr.

BOURSE DE PARIS, du 26 décembre 1826.

CINQ POUR CENT Consolidés, jouis. du 22 Sept. 1826.	99 f. 50 c. 20 c. 25 c. 20 c. 25 c. 20 c. 25 c.
QUATRE POUR CENT, fermée le 6 Déc à 71 f. 70 c.	Jouis. du 22 déc. 1826. 68 f. 60 c. 65 c. 60 c. 55 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Juin.	2060 f.
ACT. de la BANQUE de France, jouissance de juillet 1826.	2410 f.
Obl. de la ville de Paris, J. d'Oct.	2410 f.
Canal de Bourgogne. J. O. 1826.	Actions de 2,500 f. dont 1,057 f. payés. Actions de jouissance. Omnium
Actions de la Compagnie royale d'assurance, incendie.	Actions nominatives.
Assurances générales.	Actions au porteur, Maritimes, Incendie, Sur la vie.
Compagnie française du Phénix, jouissance d'Oct.	Act. de 1000 f. int. 6 p. 0/0, jou. de juil.
Caisse hypothéc.	Promesse d'Act. 610 payés, jous. de juil. Obligations, 9 ^{me} série
Actions des Pont, Garie et Port de Crepelle	
FONDS ÉTRANGERS.	
Rentes de Naples.	Cer. Falconnet de 25 ducats, change variable. Jouis. de janv. 1827. Id. Français, de 50 ducats chan. fixe. 4359, jous. de juillet 1826.
Rentes d'Espagne, 5 p. 0/0, cert. Franc. Jouis. de nov.	11
Empr. royal d'Espagne, 1825. Jouis. de juillet 1826.	52 1/4 52 1/8 52.
Obl. de Naples, empr. Rothschild, en liv. ster. c. 25 f. 50	
Obligations de Sicile. Jouissance de juillet	

SPECTACLE

DU 29 DÉCEMBRE 1826.

- Les petits Savoyards, opéra.
- La Salle de police, tableau militaire.
- La Liquidation, vaudeville.
- Les jolis Soldats, vaudeville givois.